

PP10-COM-ESP-10

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PAP DES SITES IPP SUR LA FORESTERIE ET L'AGROFORESTERIE

Date de publication du DAO : 24 Décembre 2020

Date limite initiale de remise des offres : 11 Février 2021

BULLETIN N°1 DES QUESTIONS & REPONSES (questions 1 à 4)

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
01	Contexte de la réinstallation des PAP concernés par le projet	Section V de la DP, Termes de Référence Point	<p>Dans les Termes de référence, nous lisons que « sur chacun des sites identifiés pour la mise en œuvre du projet de construction des centrales solaires, MCA-Bénin II a recensé des Personnes Affectées par le Projet (PAP) qui ont droit à une compensation suivant les exigences de la Société Financière International (SFI). En plus des compensations, il est prévu des activités de restauration et/ou d'amélioration des moyens de subsistance des PAP ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous souhaiterions savoir si des sites de réinstallation des PAP sont déjà prévus, et si nous pourrions y avoir accès ?</li> <li>• De même, quelles sont les compensations et activités de restauration et/ou d'amélioration (investissements, assistance technique, infrastructures, etc.) prévues, en plus des activités présentées dans les Termes de référence ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites de réinstallation sont prévus. L'identification intégrale de ces sites est en cours. Mais cela n'a aucune influence sur votre proposition en relation avec les formations aux PAP. Seul le Consultant retenu au terme de la sélection aura accès aux sites de réinstallation.</li> <li>• Les compensations et les activités de restauration des moyens de subsistance sont contenues dans les Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) et les Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS). Seul le Consultant retenu au terme de la sélection aura accès à ces documents.</li> </ul>

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
02	Documentation disponible	Section V de la DP, Termes de Référence Point	<p>Il est indiqué dans les Termes de référence que « toute la documentation nécessaire relative à la mission sera mise à la disposition du Consultant », notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Plan d'Actions de Réinstallation élaboré pour chacun des sites ;</li> <li>(b) Plan de Restauration des Moyens de Subsistances des PAP sur chacun des sites ;</li> <li>(c) Rapports de mission spécifiques avec les PAP ;</li> <li>(d) Documents importants du Département d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (DIGIS).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces documents seront-ils fournis en amont de la mission, pendant la phase de préparation des propositions ? En effet, cette documentation serait très utile pour adopter une approche pertinente dans la réalisation de la mission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces documents seront mis à la disposition du Consultant qui sera sélectionné au terme du processus de la passation de marché. Cela n'a aucune influence sur votre proposition en relation avec les formations aux PAP. Du reste, toutes les informations nécessaires à la proposition sont déjà contenues dans DP.</li> </ul>
03	<u>Contenu et durée de la mission et des prestations</u>	Section V de la DP, Termes de Référence Point VI, effectif des participants	<p>4 thématiques de formation sont proposées, réparties en 4 phases, sur une durée totale de 12 mois pour un total maximum de 170 PAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Formation et appui aux techniques culturelles adaptées ;</li> <li>• Phase 2 : Formation en reboisement et en techniques d'entretien des essences arboricoles ;</li> <li>• Phase 3 : Formation aux techniques de pâturages améliorés ;</li> <li>• Phase 4 : Formation et appui à l'apiculture, à la production et à la vente du miel et de la cire – Sites IPP.</li> </ul>	

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
			De plus, il est indiqué dans les Termes de référence qu'en plus des formations formelles, un « appui et suivi technique » est attendu de la part du Consultant.	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etant donné que le terme « appui » n'est utilisé que pour la Phase 1 et la Phase 4 dans les Termes de référence, nous souhaitons savoir si l'appui souhaité était nécessaire pour ces deux phases uniquement ou pour l'ensemble des phases ? Cet appui est-il inclus dans les 12 mois ?</li> <li>• Le nombre de participants indiqués pour chaque site constitue-t-il un maximum ?</li> <li>• Les PAP participeront-ils à une ou plusieurs thématiques ? Est-ce au Consultant de définir les participants à chaque formation en amont ?</li> <li>• Les PAP sont-ils tous alphabètes ? Comprennent-ils le français ?</li> <li>• Selon la réponse à la précédente question, les livrables, en particulier le cahier de l'apprenant, sont-ils à fournir en français uniquement, ou dans une version adaptée aux profils des PAP ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appui est nécessaire pour toutes les formations. Le contenu de cet appui est défini dans la Section V, Termes de référence, de la DP, Sous-section III, Etendue des services au point « C- Appui et suivi techniques ».</li> <li>• Le nombre de participants indiqué pour chaque site est le maximum.</li> <li>• Une même PAP peut participer jusqu'à trois (3) formations. Cela a été pris en compte dans l'estimation du nombre des participants.</li> <li>• La plupart des PAP sont analphabètes (ils ne savent ni écrire ni lire en français).</li> <li>• Il vous revient de faire une proposition qui répondrait aux attentes de votre cible et à la satisfaction de MCA-Bénin II.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Consultant peut-il proposer des thématiques supplémentaires en lien avec la mission et les résultats escomptés, à instaurer en phase optionnelle par exemple ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est au libre choix du Consultant les propositions à faire. Pourvu qu'il s'en assure qu'elles répondraient aux attentes de la cible et à la satisfaction de MCA-Bénin II.</li> </ul>
04	<u>Expertise à mobiliser</u>	Section V de la DP,	Dans les Termes de référence, 5 profils d'experts sont requis, avec critères sélectifs :	

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
		Termes de Référence Point VII, profil du consultant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de projet ;</li> <li>• Expert en formation et appui aux techniques culturelles adaptées ;</li> <li>• Expert en formation en reboisement et en techniques d'entretien des essences arboricoles ;</li> <li>• Expert en formation en techniques de pâturages améliorés ;</li> <li>• Expert en formation et appui à l'apiculture et à la production du miel et de la cire ;</li> <li>• Un personnel d'appui.</li> </ul> <p>Une estimation de leur volume d'intervention pour chacune des phases du projet est également indiquée dans les Données particulières, pour le Contrat de base et l'Option. Cependant, le profil du personnel d'appui n'est pas évalué selon les Critères de Qualification et d'Evaluation.</p>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachant que le personnel d'appui n'est pas évalué, mais possède des critères de sélection, devons-nous obligatoirement en proposer un ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons estimé que pour réaliser ces activités, il faut un personnel d'appui. Mais le choix revient au Consultant. Pourvu que le justificatif de son choix convainque de ce qu'il permettrait d'atteindre les résultats escomptés.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachant cela, l'estimation du volume de la prestation inclut-elle l'intervention de ce personnel d'appui ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'estimation du volume d'effort est faite pour le personnel clé à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de projet ;</li> <li>- Expert en formation et appui aux techniques culturelles adaptées ;</li> </ul> </li> </ul>

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPOSES
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert en formation en reboisement et en techniques d'entretien des essences arboricoles ;</li> <li>- Expert en formation en techniques de pâturages améliorés ;</li> <li>- Expert en formation et appui à l'apiculture et à la production du miel et de la cire</li> </ul> <p>Toutefois, le Consultant est libre de proposer le nombre de personnes-mois qu'il estime nécessaire pour mener à bien la mission.</p>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les estimations proposées sont-elles des moyennes ou des maximums ?</li> <li>• Devons-nous proposer une offre (financière et technique) adaptée aux propositions du Contrat de base uniquement ou incluant l'Option ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme vous l'avez bien su mentionner, il s'agit des estimations. Elles ne doivent pas être considérées ni comme des moyennes ni comme des maximums.</li> <li>• La proposition financière devra être faite aussi bien pour le Contrat de base que pour l'Option de façon distincte.</li> </ul>

Cotonou le 26 Janvier 2021



**Gabriel DEGBEGNI**  
Le Coordonnateur National